

Publié le 11 juin 2015

La 12e Conférence des Epl Outre-mer labellisée COP 21 !

La Conférence de Paris sur les changements climatiques aura lieu du 30 novembre au 15 décembre 2015 au parc des expositions Paris-Le Bourget. Il s'agit de la 21e conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dont l'objectif est d'adopter un accord universel et contraignant sur le climat.



Des représentants de 195 pays sont attendus au Bourget pour les négociations officielles. L'objectif est de parvenir à un accord contraignant à l'unanimité, permettant de maintenir le réchauffement climatique sous les 2 degrés par rapport à l'ère pré-industrielle. Suite à l'échec de la conférence de Copenhague (COP 15) en 2009, l'attente d'une réponse ambitieuse est forte.

Le Conseil d'administration de la Fédération des Epl a choisi de s'associer à cette démarche en choisissant de candidater au label COP 21, délivré par la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal. La 12e Conférence sera ainsi le seul évènement fédéral labellisé.

Du 16 au 18 juin 2015, la [Conférence des Epl Outre-mer](#) aura pour thème « Les Epl au cœur des transitions ».

Mais de quelles transitions parle-t-on ?

Le fil rouge de la Conférence des Epl Outre-mer sera la **transition environnementale et énergétique**. En effet, ces transitions, rendues nécessaire par les effets du changement climatique en cours, sont à la fois plus urgentes et plus impactantes dans les territoires ultramarins. Situés majoritairement dans des milieux insulaires et tropicaux, ils seront soumis à des évènements climatiques extrêmes et affectés rapidement par le changement climatique. Ces territoires possèdent les ressources naturelles et le potentiel énergétique qui leur permettront de créer un nouveau modèle basé sur les énergies renouvelables, seule solution pour ces territoires majoritairement dépendant aujourd'hui des énergies fossiles.

Les élus locaux traduisent aujourd'hui concrètement leur volonté de transitions énergétique et environnementale en créant des outils adaptés comme les Epl, dans le secteur de la production d'énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports en communs, de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, ou encore au travers de l'aménagement durable du territoire.

D'autres transitions sont en cours sur les territoires ultramarins.

C'est pourquoi nous parlons des transitions au pluriel : **transitions institutionnelles et administratives** avec la Collectivité unique en Martinique et en Guyane, et les lois MAPAM et NOTRe pour les autres territoires qui auront un impact fort sur la gouvernance des Epl, **transitions démographiques** à différents stades selon les territoires, enfin, **transitions économiques** dans des contextes de réductions des dépenses publiques.

Ces transitions sont à appréhender autant sous l'angle des risques que sous l'angle d'opportunités fortes à saisir pour les collectivités locales, afin de changer nos modèles économiques et environnementaux.

Ces enjeux seront tous abordés dans la 12e Conférence des Epl Outre-mer en Martinique.